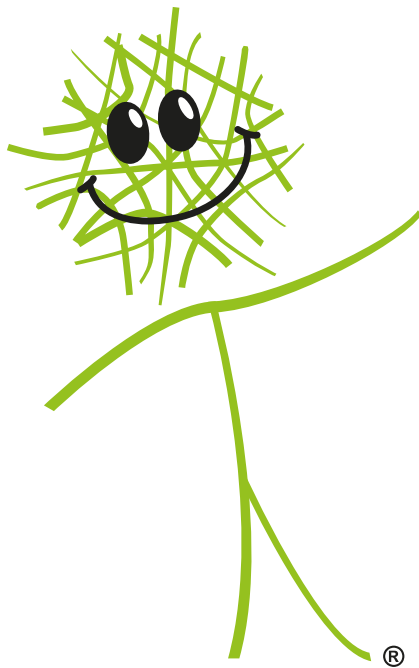




Gamme de produits

Panneaux isolants pour la protection thermique, acoustique et incendie





La mascotte Fibro explique les avantages et les propriétés des panneaux isolants en laine de bois naturelle pour la protection thermique, acoustique et la sécurité incendie sur www.fibrolith.de/fr.

Mentions légales

Fibrolith Dämmstoffe GmbH
An der L83
D-56746 Kempenich

Tél. : +49 (0) 26 55 / 95 92-0
Fax : +49 (0) 26 55 / 95 92-18
E-Mail : info@fibrolith.de
Web: www.fibrolith.de

© by Fibrolith Dämmstoffe GmbH
Printed in Germany

Cette gamme de produit est valable à partir du 01/01/2018 et remplace toute version antérieure. Nos conditions générales de livraison et de paiement sont applicables. 2018/V1

Parking souterrain - en fond coffrage **1**

Fibro-THERM-S /3 A - 040 A2 WD naturel, tri-couche, avec chanfrein pour utilisation fond de coffrage Page 4

Fibro-ancrage agrafe Page 5
Fibro-ancrage inox

Parking souterrain - chevillé ou vissé sur dalle **2**

Fibro-THERM-S /3 N - 040 A2 WD naturel, tri-couche, pour fixation directe Page 6

Fibro-THERM-S /2 N - 035 A2 WD naturel, bi-couche, pour fixation directe

Fibro-cheville isolante, en acier galvanisé Page 7

Fibro-cheville isolante, acier A2

Fibro-capuchons, structure en laine de bois, blanc et beige

Vis à béton DDS Page 8

Vis à béton TIS

Haut de sous-sol - en fond de coffrage **3**

Fibro-DUR /3 - 032 B2 WD naturel, tri-couche avec avec chanfrein pour utilisation en fond de coffrage Page 9

Fibro-DUR /3 - 032 SE WD naturel, tri-couche, en fond de coffrage avec chanfrein

Fibro-THERM-S /3 A - 040 B1 WD naturel, tri-couche, en fond de coffrage avec chanfrein Page 10

Fibro-ancrage agrafe Page 11

Fibro-ancrage inox

Haut de sous-sol - chevillé ou vissé sur dalle sur dalle **4**

Fibro-DUR /3 - 032 B2 WD naturel, tri-couche, pour fixation directe Page 12

Fibro-DUR /2 - 032 B2 WD naturel, bi-couche, pour fixation directe

Fibro-DUR /3 - 032 SE WD naturel, tri-couche, pour fixation directe Page 13

Fibro-DUR /2 - 032 SE WD naturel, bi-couche, pour fixation directe

Fibro-THERM-S /3 N - 040 B1 WD naturel, tri-couche, pour fixation directe Page 14

Fibro-THERM-S /2 N - 035 B1 WD naturel, bi-couche, pour fixation directe

Fibro-cheville isolante, en acier galvanisé Page 15

Fibro-cheville isolante, acier A2

Fibro-capuchons, structure en laine de bois, blanc et beige

Vis à béton DDS Page 16

Vis à béton TIS

Murs / Façades - support d'enduit, isolation thermique par l'intérieur, isolation thermique par l'extérieur **5**

Fibro-panneau de construction légère - 090 Page 17

Fibro-THERM-S /3 N - 040 B1 WD naturel, tri-couche, pour fixation directe

Fibro-DUR /3 - 032 SE WD naturel, tri-couche, pour fixation directe Page 18

Fibro-DUR /2 - 032 SE WD naturel, bi-couche, pour fixation directe

Fibro-DUR /3 - 040 B2 WD naturel, tri-couche, pour fixation directe Page 19

Fibro-cheville isolante, en acier galvanisé

Maison à ossature bois - support d'enduit, isolation thermique par l'intérieur, isolation thermique par l'extérieur **6**

Fibro-DUR /3 - 032 SE WD naturel,tri-couche, pour fixation directe	Page 21
Fibro-DUR /2 - 032 SE WD naturel, bi-couche, pour fixation directe	
Fibro-DUR /3 - 040 B2 WD naturel,tri-couche, pour fixation directe	Page 22
Fibro-panneau de construction légère - 090	

Constructions industrielles - revêtements pour murs et plafonds insonorisants **7**

Fibro-THERM-S /2 N - 035 A2 WD naturel, bi-couche, pour fixation directe	Page 23
Fibro-THERM-S /2 N - 035 B1 WD naturel, bi-couche, pour fixation directe	
Fibro-cheville isolante, en acier galvanisé	Page 24
Fibro-cheville isolante, acier A2	
Fibro-capuchons, structure en laine de bois, blanc et beige	
Vis à béton DDS	Page 25
Vis à béton TIS	

Bâtiments agricoles **8**

Panneaux de ventilation Fibrolith pour bâtiment d'élevage	Page 26
--	---------

Fibro-profilé de finition en L et F, chevilles Express **9**

Fibro-profilés L	Page 27
Fibro-chevilles Express	
Fibro-profilés F	Page 28

Glossaire **10**

Page 29

Données logistiques **11**

Page 30

Conditions générales de vente **12**

Pages 31 + +32

Cette gamme de produit est valable à partir du 01/01/2018 et remplace toute version antérieure. Nos conditions générales de livraison et de paiement sont applicables. 2018/V1

Fibro-THERM-S /3 A - 040 A2 WD naturel, en fond de coffrage



Panneau isolant pour haut de sous-sol/parking souterrain isolant laine de roche selon la norme EN 13168, WW-C/3 MW WLG 040 DI dm / WI dm

Panneau tri-couche en laine minérale

DIN EN 13501 : non inflammable, A2-S1, d0

Avec isolant laine de roche (norme EN 13162), A1 non inflammable selon DIN 4102

Protection incendie F 90-AB à F 180-AB, en fond de coffrage

Utilisable pour de grandes surfaces de parking > 1000 m² de surface utile

Conforme à la réglementation des parkings. Biosolubilité améliorée, respectueux de la santé.

Laine de bois à liant minéral, fibre fine (largeur de fibre d'env. 2 mm) avec chanfrein sur le pourtour, en fond de coffrage

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Épaisseur en mm	Nombre de couches	Longueur standard en mm	Largeur standard en mm	R _D m ² ·K/W	Quantité par palette
50403 72 050 4120 00000	50511	50	/ 3	2000	600	1,06	48,0 m ²
50403 72 060 4120 00000	50611	60	/ 3	2000	600	1,33	38,4 m ²
50403 72 075 4120 00000	50761	75	/ 3	2000	600	1,70	31,2 m ²
50403 72 100 4120 00000	51011	100	/ 3	2000	600	2,33	24,0 m ²
50403 72 125 4120 00000	51261	125	/ 3	2000	600	2,98	19,2 m ²
50403 72 150 2120 00000	51511	150	/ 3	1000	600	3,57	16,8 m ²
50403 72 175 2120 00000	51761	175	/ 3	1000	600	4,17	14,4 m ²
50403 72 200 2120 00000	52011	200	/ 3	1000	600	4,88	12,0 m ²

La perte de couverture pour les panneaux Fibro-THERM-S avec chanfrein est de 4 %.

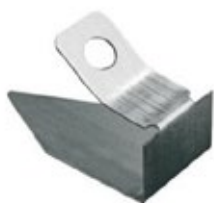
Disponible contre supplément :

Laine de bois, fibres ultra fines (largeur de fibre d'env. 1 mm)

Bords longitudinaux et/ou transversaux fermés



Fibro-ancre agrafe



Fixation complémentaire non inflammable de panneaux multicouches en laine de bois WWWC 3 avec chanfreins de chaque côté dans le cas de pose comme coffrage perdu
 Les agrafes ne sont pas visibles au niveau de la surface du plafond.
 A prévoir : min. 3/m²
 (pour protection incendie F 90-AB min. 6 /m² selon certificat de contrôle)

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Pour panneaux d'épaisseur en mm	Longueur de de l'agrafe		Contenu Unité
80 8301	8301	50	25,0	mm	250
80 8302	8302	60 / 75	37,5	mm	250
80 8303	8303	100	50,0	mm	250
80 8304	8304	125	62,5	mm	250

Fibro-ancre inox



Fixation complémentaire non inflammable de panneaux multicouches en laine de bois WW-C3 dans le cas de pose comme coffrage perdu
 A prévoir : min. 6 /m²

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Pour panneaux d'épaisseur en mm	Longueur de de l'agrafe		Contenu Unité
80 8201	8201	50	95	mm	250
80 8202	8202	60 / 75	115	mm	250
80 8203	8203	100	150	mm	250
80 8204	8204	125	165	mm	250
80 8205	8205	150	200	mm	200
80 8206	8206	175	225	mm	200
80 8207	8207	200	250	mm	200



Panneaux Fibro-THERM-S avec ancrés en inox pour coffrage en béton

Fibro-THERM-S /3 N - 040 A2 WD naturel, pour fixation directe

Panneau isolant pour haut de sous-sol/parking souterrain isolant laine de roche selon la norme EN 13168, WW-C/3 MW WLG 040 DI dm / WI dm

Panneau tri-couche en laine minérale

DIN EN 13501 : non inflammable, A2-S1, d0

Avec isolant laine de roche (norme EN 13162), A1 non inflammable selon DIN 4102

Protection incendie F 90-AB à F 120-AB, fixation directe

Utilisable pour de grandes surfaces de parking > 1000 m² de surface utile

Conforme à la réglementation des parkings.

Laine de bois à liant minéral, fibre fine (largeur de fibre d'env. 2 mm)

à bord droit pour fixation directe

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Épaisseur en mm	Nombre de couches	Longueur standard en mm	Largeur standard en mm	R ₀ m ² -K/W	Quantité par palette
50403 72 050 4110 00000	50512	50	/ 3	1000*	600	1,06	48,0 m ²
50403 72 060 4110 00000	50612	60	/ 3	1000*	600	1,33	38,4 m ²
50403 72 075 4110 00000	50762	75	/ 3	1000*	600	1,70	31,2 m ²
50403 72 100 4110 00000	51012	100	/ 3	1000*	600	2,33	24,0 m ²
50403 72 125 4110 00000	51262	125	/ 3	1000*	600	2,98	19,2 m ²
50403 72 150 2120 00000	51552	150	/ 3	1000*	600	3,57	16,8 m ²
50403 72 175 2120 00000	51762	175	/ 3	1000*	600	4,17	14,4 m ²
50403 72 200 2120 00000	52012	200	/ 3	1000*	600	4,88	12,0 m ²

* disponible également en panneaux de 2000 mm de long

Disponible contre supplément :

Chanfrein sur le pourtour

teinte naturelle (proche du RAL 9010)

Laine de bois, fibres ultra fines (largeur de fibre d'env. 1 mm)

Bords longitudinaux et/ou transversaux fermés

Fibro-THERM-S /2 N - 035 A2 WD naturel, bi-couche, pour fixation directe

Panneau isolant pour haut de sous-sol/parking souterrain, isolant laine de roche selon la norme EN 13168, WW-C/2 MW 035 WI dk / DI dk

Panneau isolant multi-usages isolant laine de roche selon la norme EN 13168, bi-couche

DIN EN 13501 : non inflammable, A2-s1, d0

Avec isolant laine de roche (norme EN 13162), A1 non inflammable (DIN 4102)

Protection incendie F 90-AB à F 120-AB, fixation directe

Utilisable pour de grandes surfaces de parking > 1000 m² de surface utile

Conforme à la réglementation des parkings.

Laine de bois à liant minéral, fibre fine (largeur de fibre d'env. 2 mm)

à bord droit pour fixation directe.

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Épaisseur en mm	Nombre de couches	Longueur standard en mm	Largeur standard en mm	R ₀ m ² -K/W	Quantité par palette
50352 72 050 2110 00000	5058	50	/ 2	1000	600	1,28	48,0 m ²
50352 72 060 2110 00000	5068	60	/ 2	1000	600	1,58	38,4 m ²
50352 72 075 2110 00000	5085	75	/ 2	1000	600	1,97	31,2 m ²
50352 72 100 2110 00000	5107	100	/ 2	1000	600	2,70	24,0 m ²
50352 72 125 2110 00000	5135	125	/ 2	1000	600	3,38	19,2 m ²
50352 72 150 2120 00000	5156	150	/ 2	1000	600	4,17	16,8 m ²
50352 72 175 2120 00000	5182	175	/ 2	1000	600	4,86	14,4 m ²
50352 72 200 2120 00000	5206	200	/ 2	1000	600	5,56	12,0 m ²

Disponible contre supplément :

teinte naturelle (proche du RAL 9010)

Laine de bois, fibres ultra fines (largeur de fibre d'env. 1 mm)

Petit biseau sur le pourtour

Bords longitudinaux et/ou transversaux fermés

Fibro-cheville isolante, en acier galvanisé

Cheville en acier avec tige à expansion spéciale

Perçage Ø 8 mm, Tête Ø 35 mm

A prévoir : min. 6 / Panneau pour une longueur de panneau de 2000 mm,
min. 4 / Panneau pour une longueur de panneau de 1000 mm

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Pour panneaux	Cheville		Contenu
		d'épaisseur en mm	de longueur		
808101	8101	35	80	mm	250
808102	8102	50 / 60	110	mm	250
808103	8103	75 / 100	140	mm	250
808104	8104	125	170	mm	250
808105	8105	150	200	mm	250
808106	8106	160/175/200	250	mm	200

Fibro-cheville isolante, acier A2

Cheville en acier avec tige à expansion spéciale

Perçage Ø 8 mm, Tête Ø 35 mm

A prévoir : min. 6 / Panneau pour une longueur de panneau de 2000 mm,
min. 4 / Panneau pour une longueur de panneau de 1000 mm

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Pour panneaux	Cheville		Contenu
		d'épaisseur en mm	de longueur		
808001	8001	35	80	mm	250
808002	8002	35 / 50 / 60	110	mm	250
808003	8003	75 / 100	140	mm	250
808004	8004	125	170	mm	250
808005	8005	150	200	mm	250
808006	8006	160/175/200	250	mm	200

Fibro-capuchons, structure en laine de bois

Capuchons pour cheville isolante, acier galvanisé ou acier A2

Disponible en blanc et beige

Ø 35 mm

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Couleur	Contenu
		Unité	
808010	8010	blanc	250
808011	8011	beige	250

Vis à béton DDS



Vis acier protégée contre la rouille avec filetage spécial.

Pour fixation directe sur panneaux multicouches en laine de bois sur béton. Ø tête env. 25 mm, Ø perçage : 6 mm,

Profondeur d'ancrage : env. 25 mm

A prévoir : min. 6 / Panneau pour une longueur de panneau de 2000 mm, min. 4 / Panneau pour une longueur de panneau de 1000 mm

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Pour panneaux d'épaisseur en mm	Cheville de longueur	Coloris	Contenu Unité
808906	8906	25	50 mm	blanc	100
808908	8908	35 / 50	75 mm	blanc	100
808910	8910	60	85 mm	blanc	100
808912	8912	75	100 mm	blanc	100
808914	8914	100	125 mm	blanc	100
808916	8916	125	150 mm	blanc	100
808918	8918	150	175 mm	blanc	100
808920	8920	175	200 mm	blanc	100
808907	8907	25	50 mm	beige	100
808909	8909	35 / 50	75 mm	beige	100
808911	8911	60	85 mm	beige	100
808913	8913	75	100 mm	beige	100
808915	8915	100	125 mm	beige	100
808917	8917	125	150 mm	beige	100
808919	8919	150	175 mm	beige	100
808921	8921	175	200 mm	beige	100

Vis à béton TIS



Tête grise disponible

Vis isolante pour protection thermique et incendie en acier électrozingué

Pour fixation directe sur panneaux multicouches en laine de bois
Panneaux fixation directe sur béton C20/25 à C50/60 Ø tête env. 35 mm, Ø perçage : 6 mm, Profondeur d'ancrage : env. 25 mm

A prévoir : min. 6 / Panneau pour une longueur de panneau de 2000 mm, min. 4 / Panneau pour une longueur de panneau de 1000 mm

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Pour panneaux d'épaisseur en mm	Cheville de longueur	Coloris	Contenu Unité
887075	87075	35 / 50	75 mm	beige	100
887085	87085	60	85 mm	beige	100
887100	87100	75	100 mm	beige	100
887125	87125	100	125 mm	beige	100
887150	87150	125	150 mm	beige	100
887175	87175	150	175 mm	beige	100
887200	87200	175	200 mm	beige	100
887225	87225	200	225 mm	beige	100
888075	88075	35 / 50	75 mm	blanc	100
888085	88085	60	85 mm	blanc	100
888100	88100	75	100 mm	blanc	100
888125	88125	100	125 mm	blanc	100
888150	88150	125	150 mm	blanc	100
888175	88175	150	175 mm	blanc	100
888200	88200	175	200 mm	blanc	100
888225	88225	200	225 mm	blanc	100

Fibro-DUR 3 - 032 B2 WD naturel, en fond de coffrage avec chanfrein



Panneau isolant pour haut de sous-sol isolant PSE
selon la norme EN 13168, WW-C/3 MW WLG 032DI dm / WI dm
Panneau isolant multi-usages, tri-couche
isolant polystyrène (norme EN 13163)
Laine de bois à liant minéral, fibre fine (largeur de fibre d'env. 2 mm)
Type d'application DIN V 4108-10 : WI dm / DI dm / WH dg
DIN 4102: B2 normalement inflammable

avec chanfrein sur le pourtour, en fond de coffrage

(illustration sans chanfrein)

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Épaisseur en mm	Nombre de couches	Longueur standard en mm	Largeur standard en mm	R ₀ m²-K/W	Quantité par palette
30323 72 035 4120 00000	33035	35	/ 3	2000	600	0,95	120,0 m²
30323 72 050 4120 00000	33050	50	/ 3	2000	600	1,43	84,0 m²
30323 72 060 4120 00000	33060	60	/ 3	2000	600	1,76	72,0 m²
30323 72 075 4120 00000	33075	75	/ 3	2000	600	2,21	60,0 m²
30323 72 100 4120 00000	34100	100	/ 3	2000	600	3,03	48,0 m²

Autres épaisseurs sur demande.

Disponible contre supplément :

Conforme ci-dessous

La perte de couverture pour les panneaux Fibro-DUR avec chanfrein est de 4 %.

Fibro-DUR 3 - 032 SE WD naturel, en fond de coffrage avec chanfrein



Panneau isolant pour haut de sous-sol isolant PSE
selon la norme EN 13168, WW-C/3 MW WLG 032 DI dm / WI dm
Panneau isolant multi-usages, tri-couche
Isolant polystyrène (norme EN 13163)
Laine de bois à liant minéral, fibre fine (largeur de fibre d'env. 2 mm)
Type d'application DIN V 4108-10 : WI dm / DI dm / WH dg
C-S2, d0, difficilement inflammable

avec chanfrein sur le pourtour, en fond de coffrage

(illustration sans chanfrein)

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Épaisseur en mm	Nombre de couches	Longueur standard en mm	Largeur standard en mm	R ₀ m²-K/W	Quantité par palette
35323 72 050 4120 00000		50	/ 3	2000	600	1,43	84,0 m²
35323 72 060 4120 00000		60	/ 3	2000	600	1,76	72,0 m²
35323 72 075 4120 00000		75	/ 3	2000	600	2,21	60,0 m²
35323 72 100 4120 00000		100	/ 3	2000	600	3,03	48,0 m²

Autres épaisseurs sur demande.

La perte de couverture pour les panneaux Fibro-DUR avec chanfrein est de 4 %.

Disponible contre supplément :

Laine de bois, fibres ultra fines (largeur de fibre d'env. 1 mm)

Fibro-THERM-S /3 A - 040 B1 WD naturel, en fond de coffrage



Panneau isolant pour haut de sous-sol/parking souterrain isolant laine de roche selon la norme EN 13168, WW-C/3 MW WLG 040 DI dm / WI dm

Panneau tri-couche en laine minérale

DIN EN 13501 : difficilement inflammable, B-S1, d0

Avec isolant laine de roche (norme EN 13162), A1 non inflammable selon DIN 4102

Protection incendie F 90-AB à F 180-AB, en fond de coffrage

Utilisable pour de grandes surfaces de parking > 1000 m² de surface utile

Conforme à la réglementation des parkings. Biosolubilité améliorée, respectueux de la santé.

Laine de bois à liant minéral, fibre fine (largeur de fibre d'env. 2 mm)

avec chanfrein sur le pourtour, en fond de coffrage

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Épaisseur en mm	Nombre de couches	Longueur standard en mm	Largeur standard en mm	R ₀ m ² -K/W	Quantité par palette
40403 72 050 4120 00000	40511	50	/ 3	2000	600	1,06	48,0 m ²
40403 72 060 4120 00000	40611	60	/ 3	2000	600	1,33	38,4 m ²
40403 72 075 4120 00000	40761	75	/ 3	2000	600	1,70	31,2 m ²
40403 72 100 4120 00000	41011	100	/ 3	2000	600	2,33	24,0 m ²
40403 72 125 4120 00000	41261	125	/ 3	2000	600	2,98	19,2 m ²
40403 72 150 2120 00000	41511	150	/ 3	1000	600	3,57	16,8 m ²
40403 72 175 2120 00000	41761	175	/ 3	1000	600	4,17	14,4 m ²
40403 72 200 2120 00000	42011	200	/ 3	1000	600	4,88	12,0 m ²

La perte de couverture pour les panneaux Fibro-THERM-S avec chanfrein est de 4 %.

Disponible contre supplément :

Laine de bois, fibres ultra fines (largeur de fibre d'env. 1 mm)

Bords longitudinaux et/ou transversaux fermés

Panneaux Fibro-THERM-S en fond de coffrage



Fibro-ancre agrafe



Fixation complémentaire non inflammable de panneaux multicouches en laine de bois WWWC 3 avec chanfreins de chaque côté dans le cas de pose comme coffrage perdu
 Les agrafes ne sont pas visibles au niveau de la surface du plafond.
 A prévoir : min. 3 /m²
 (pour protection incendie F 90-AB min. 6 /m² selon certificat de contrôle)

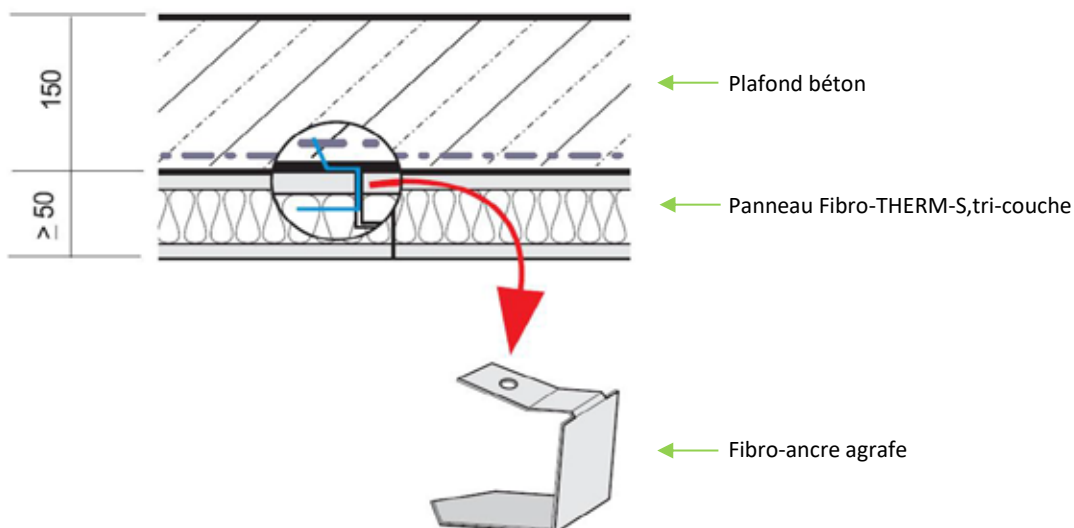
Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Pour panneaux	Agrafe		Contenu
		d'épaisseur en mm	de longueur	mm	
8301	8301	50	25,0	mm	250
8302	8302	60 / 75	37,5	mm	250
8303	8303	100	50,0	mm	250
8304	8304	125	62,5	mm	250

Fibro-ancre inox



Fixation complémentaire non inflammable de panneaux multicouches en laine de bois WW-C3 dans le cas de pose comme coffrage perdu
 A prévoir : min. 6 /m²

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Pour panneaux	Agrafe		Contenu
		d'épaisseur en mm	de longueur	mm	
8201	8201	50	95	mm	250
8202	8202	60 / 75	115	mm	250
8203	8203	100	150	mm	250
8204	8204	125	165	mm	250
8205	8205	150	200	mm	200
8206	8206	175	225	mm	200
8207	8207	200	250	mm	200



Fibro-DUR 3 - 032 B2 WD naturel, pour fixation directe



Panneau isolant pour haut de sous-sol isolant PSE
selon la norme EN 13168, WW-C/3 MW WLG 032 DI dm / WI dm
Panneau isolant multi-usages, tri-couche
Isolant polystyrène (norme EN 13163)
Laine de bois à liant minéral, fibre fine (largeur de fibre d'env. 2 mm)
Type d'application DIN V 4108-10 : WI dm / DI dm / WH dg
DIN 4102: B2 normalement inflammable
à bord droit pour fixation directe

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Épaisseur en mm	Nombre de couches	Longueur standard en mm	Largeur standard en mm	R ₀ m ² -K/W	Quantité par palette
30323 72 035 4110 00000	33035	35	/ 3	2000	600	0,95	120,0 m ²
30323 72 050 4110 00000	33050	50	/ 3	2000	600	1,43	84,0 m ²
30323 72 060 4110 00000	33060	60	/ 3	2000	600	1,76	72,0 m ²
30323 72 075 4110 00000	33075	75	/ 3	2000	600	2,21	60,0 m ²
30323 72 100 4110 00000	34100	100	/ 3	2000	600	3,03	48,0 m ²
30323 72 125 4110 00000	34125	125	/ 3	2000	600	0,00	38,4 m ²

Disponible contre supplément :

Autre format 1000x600 mm

Conforme ci-dessous

Fibro-DUR 2 - 032 B2 WD naturel, pour fixation directe



Panneau isolant pour haut de sous-sol isolant PSE
selon la norme EN 13168, WW-C/2 MW WLG 032 DI dm / WI dm
Panneau isolant multi-usages, bi-couche
Isolant polystyrène (norme EN 13163)
Laine de bois à liant minéral, fibre fine (largeur de fibre d'env. 2 mm)
Type d'application DIN V 4108-10 : WI dm / DI dm / WH dg
DIN 4102: B2 normalement inflammable
à bord droit pour fixation directe

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Épaisseur en mm	Nombre de couches	Longueur standard en mm	Largeur standard en mm	R ₀ m ² -K/W	Quantité par palette
30322 72 050 4110 00000		50	/ 2	2000	600	1,52	84,0 m ²
30322 72 060 4110 00000		60	/ 2	2000	600	1,82	72,0 m ²
30322 72 075 4110 00000		75	/ 2	2000	600	2,34	60,0 m ²
30322 72 100 4110 00000		100	/ 2	2000	600	3,13	48,0 m ²
30322 72 125 4110 00000		125	/ 2	2000	600	3,91	38,4 m ²

Disponible contre supplément :

teinte naturelle (proche du RAL 9010)

Laine de bois, fibres ultra fines (largeur de fibre d'env. 1 mm)

Petit biseau sur le pourtour

Chanfrein sur le pourtour

Bords longitudinaux et/ou transversaux fermés

Fibro-DUR 3 - 032 B2 SE naturel, pour fixation directe



Panneau isolant pour haut de sous-sol isolant PSE
selon la norme EN 13168, WW-C/3 MW WLG 032 DI dm / WI dm
Panneau isolant multi-usages, tri-couche
Isolant polystyrène (norme EN 13163)
Laine de bois à liant minéral, fibre fine (largeur de fibre d'env. 2 mm)
Type d'application DIN V 4108-10 : WI dm / DI dm / WH dg
C-S2, d0, difficilement inflammable
à bord droit pour fixation directe

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Épaisseur en mm	Nombre de couches	Longueur standard en mm	Largeur standard en mm	R _D m ² ·K/W	Quantité par palette	
35323 72 050 4110 00000		50	/ 3	2000	600	1,43	84,0	m ²
35323 72 060 4110 00000		60	/ 3	2000	600	1,76	72,0	m ²
35323 72 075 4110 00000		75	/ 3	2000	600	2,21	60,0	m ²
35323 72 100 4110 00000		100	/ 3	2000	600	3,03	48,0	m ²

Autres épaisseurs sur demande.

Disponible contre supplément :

Conforme ci-dessous

Fibro-DUR 2 - 032 B2 SE naturel, pour fixation directe



Panneau isolant pour haut de sous-sol isolant PSE
selon la norme EN 13168, WW-C/2 MW WLG 032 DI dm / WI dm
Panneau isolant multi-usages, bi-couche
Isolant polystyrène (norme EN 13163)
Laine de bois à liant minéral, fibre fine (largeur de fibre d'env. 2 mm)
Type d'application DIN V 4108-10 : WI dm / DI dm / WH dg
C-S2, d0, difficilement inflammable
à bord droit pour fixation directe

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Épaisseur en mm	Nombre de couches	Longueur standard en mm	Largeur standard en mm	R _D m ² ·K/W	Quantité par palette	
35322 72 050 4110 00000		50	/ 2	2000	600	1,52	84,0	m ²
35322 72 060 4110 00000		60	/ 2	2000	600	1,82	72,0	m ²
35322 72 075 4110 00000		75	/ 2	2000	600	2,34	60,0	m ²
35322 72 100 4110 00000		100	/ 2	2000	600	3,13	48,0	m ²

Autres épaisseurs sur demande.

Disponible contre supplément :

teinte naturelle (proche du RAL 9010)

Laine de bois, fibres ultra fines (largeur de fibre d'env. 1 mm)

Petit biseau sur le pourtour

Chanfrein sur le pourtour

Bords longitudinaux et/ou transversaux fermés

Fibro-THERM-S /3 N - 040 B1 WD naturel, pour fixation directe

Panneau isolant pour haut de sous-sol/parking souterrain isolant laine de roche selon la norme EN 13168, WW-C/3 MW WLG 040 DI dm / WI dm

Panneau tri-couche en laine minérale

DIN EN 13501 : difficilement inflammable, B-S1, d0

Avec isolant laine de roche (norme EN 13162), A1 non inflammable selon DIN 4102

Protection incendie F 90-AB à F 180-AB, fixation directe

Utilisable pour de grandes surfaces de parking > 1000 m² de surface utile

Conforme à la réglementation des parkings. Biosolubilité améliorée, respectueux de la santé.

Laine de bois à liant minéral, fibre fine (largeur de fibre d'env. 2 mm)

à bord droit pour fixation directe

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Épaisseur en mm	Nombre de couches	Longueur standard en mm	Largeur standard en mm	R ₀ m ² -K/W	Quantité par palette	
40403 72 050 4110 00000	40512	50	/ 3	1000*	600	1,06	48,0	m ²
40403 72 060 4110 00000	40612	60	/ 3	1000*	600	1,33	38,4	m ²
40403 72 075 4110 00000	40762	75	/ 3	1000*	600	1,70	31,2	m ²
40403 72 100 4110 00000	41012	100	/ 3	1000*	600	2,33	24,0	m ²
40403 72 125 4110 00000	41262	125	/ 3	1000*	600	2,98	19,2	m ²
40403 72 150 4110 00000	41512	150	/ 3	1000*	600	3,57	16,8	m ²
40403 72 175 4110 00000	41762	175	/ 3	1000*	600	4,17	14,4	m ²
40403 72 200 4110 00000	42012	200	/ 3	1000*	600	4,88	12,0	m ²

Disponible contre supplément :

Conforme ci-dessous

Fibro-THERM-S /2 N - 035 B1 WD naturel, bi-couche, pour fixation directe

Panneau isolant pour haut de sous-sol/parking souterrain isolant laine de roche selon la norme EN 13168, WW-C/2 MW 035 WI dk / DI dk

Panneau isolant multi-usages isolant laine de roche selon la norme EN 13168, bi-couche

DIN EN 13501 : difficilement inflammable, B-s1, d0

Avec isolant laine de roche (norme EN 13162), A1 non inflammable (DIN 4102)

Protection incendie F 90-AB à F 120-AB, fixation directe

Utilisable pour de grandes surfaces de parking > 1000 m² de surface utile

Conforme à la réglementation des parkings.

Laine de bois à liant minéral, fibre fine (largeur de fibre d'env. 2 mm)

à bord droit pour fixation directe.

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Épaisseur en mm	Nombre de couches	Longueur standard en mm	Largeur standard en mm	R ₀ m ² -K/W	Quantité par palette	
40352 72 050 2110 00000	4059	50	/ 2	1000	600	1,28	48,0	m ²
40352 72 060 2110 00000	4070	60	/ 2	1000	600	1,58	38,4	m ²
40352 72 075 2110 00000	4084	75	/ 2	1000	600	1,97	31,2	m ²
40352 72 100 2110 00000	4112	100	/ 2	1000	600	2,70	24,0	m ²
40352 72 125 2110 00000	4136	125	/ 2	1000	600	3,38	19,2	m ²
40352 72 150 2120 00000	4157	150	/ 2	1000	600	4,17	16,8	m ²
40352 72 175 2120 00000	4180	175	/ 2	1000	600	4,86	14,4	m ²
40352 72 200 2120 00000	4206	200	/ 2	1000	600	5,56	12,0	m ²

Disponible contre supplément :

teinte naturelle (proche du RAL 9010)

Laine de bois, fibres ultra fines (largeur de fibre d'env. 1 mm)

Petit biseau sur le pourtour

Bords longitudinaux et/ou transversaux fermés

Fibro-cheville isolante, en acier galvanisé



Cheville en acier avec tige à expansion spéciale

Perçage \varnothing 8 mm, Tête \varnothing 35 mm

A prévoir : min. 6 / Panneau pour une longueur de panneau de 2000 mm,
min. 4 / Panneau pour une longueur de panneau de 1000 mm

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Pour panneaux d'épaisseur en mm	Cheville de longueur		Contenu Unité
808101	8101	35	80	mm	250
808102	8102	50 / 60	110	mm	250
808103	8103	75 / 100	140	mm	250
808104	8104	125	170	mm	250
808105	8105	150	200	mm	250
808106	8106	160/175/200	250	mm	200

Fibro-cheville isolante, acier A2



Cheville en acier avec tige à expansion spéciale

Perçage \varnothing 8 mm, Tête \varnothing 35 mm

A prévoir : min. 6 / Panneau pour une longueur de panneau de 2000 mm,
min. 4 / Panneau pour une longueur de panneau de 1000 mm

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Pour panneaux d'épaisseur en mm	Cheville de longueur		Contenu Unité
808001	8001	35	80	mm	250
808002	8002	35 / 50 / 60	110	mm	250
808003	8003	75 / 100	140	mm	250
808004	8004	125	170	mm	250
808005	8005	150	200	mm	250
808006	8006	160/175/200	250	mm	200

Fibro-capuchons, structure en laine de bois



Capuchons pour cheville isolante, acier galvanisé ou acier A2

Disponible en blanc ou beige

\varnothing 35 mm

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Couleur	Contenu Unité
808010	8010	blanc	250
808011	8011	beige	250

Vis à béton DDS



Vis acier protégée contre la rouille avec filetage spécial.

Pour fixation directe sur panneaux multicouches en laine de bois sur béton. Ø tête env. 25 mm, Ø perçage : 6 mm,

Profondeur d'ancrage : env. 25 mm

A prévoir : min. 6 / Panneau pour une longueur de panneau de 2000 mm, min. 4 / Panneau pour une longueur de panneau de 1000 mm

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Pour panneaux d'épaisseur en mm	Cheville de longueur		Coloris	Contenu Unité
808906	8906	25	50	mm	blanc	100
808908	8908	35 / 50	75	mm	blanc	100
808910	8910	60	85	mm	blanc	100
808912	8912	75	100	mm	blanc	100
808914	8914	100	125	mm	blanc	100
808916	8916	125	150	mm	blanc	100
808918	8918	150	175	mm	blanc	100
808920	8920	175	200	mm	blanc	100
808907	8907	25	50	mm	beige	100
808909	8909	35 / 50	75	mm	beige	100
808911	8911	60	85	mm	beige	100
808913	8913	75	100	mm	beige	100
808915	8915	100	125	mm	beige	100
808917	8917	125	150	mm	beige	100
808919	8919	150	175	mm	beige	100
808921	8921	175	200	mm	beige	100

Vis à béton TIS



Tête grise disponible

Vis isolante pour protection thermique et incendie en acier électrozingué

Pour fixation directe sur panneaux multicouches en laine de bois

Panneaux fixation directe sur béton C20/25 à C50/60 Ø tête env. 35 mm, Ø perçage : 6 mm, Profondeur d'ancrage : env. 25 mm

A prévoir : min. 6 / Panneau pour une longueur de panneau de 2000 mm, min. 4 / Panneau pour une longueur de panneau de 1000 mm

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Pour panneaux d'épaisseur en mm	Cheville de longueur		Coloris	Contenu Unité
887075	87075	35 / 50	75	mm	beige	100
887085	87085	60	85	mm	beige	100
887100	87100	75	100	mm	beige	100
887125	87125	100	125	mm	beige	100
887150	87150	125	150	mm	beige	100
887175	87175	150	175	mm	beige	100
887200	87200	175	200	mm	beige	100
887225	87225	200	225	mm	beige	100
888075	88075	35 / 50	75	mm	blanc	100
888085	88085	60	85	mm	blanc	100
888100	88100	75	100	mm	blanc	100
888125	88125	100	125	mm	blanc	100
888150	88150	125	150	mm	blanc	100
888175	88175	150	175	mm	blanc	100
888200	88200	175	200	mm	blanc	100
888225	88225	200	225	mm	blanc	100

Fibro-panneau - 090



Panneau isolant multi-usages, homogène selon la norme EN 13168, WW 090 WI dm / DI dm
 Panneau en laine de bois, lié au ciment
 difficilement inflammable, B-s1, d0,
 Support d'enduit, respectueux de l'environnement pour fond de coffrage béton ou pour fixation directe sur dalle.
 Type d'application DIN V 4108-10 : DI dm / WI dm
 Non recommandé en cas d'application apparente.

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Épaisseur en mm	Poids / m ²	Longueur standard en mm	Largeur standard en mm	R ₀ m ² -K/W	Quantité par palette
10901 72 015 4110 00000	1015	15		2000	500	0,20	200 m ²
10901 72 025 4110 00000	1026	* 25		2000	600	0,33	140 m ²
10901 72 035 4110 00000	1036	* 35		2000	600	0,47	100 m ²
10901 72 050 4110 00000	1051	* 50		2000	600	0,67	70 m ²

*le format 2000 x 500 mm est en cours de fabrication, non disponible pour le moment

Supplément :

Chanfrein pour une épaisseur de panneau partir de 35 mm

Fibro-THERM-S /3 N - 040 B1 WD naturel, pour fixation directe



Panneau isolant pour haut de sous-sol/parking souterrain isolant laine de roche selon la norme EN 13168, WW-C/3 MW WLG 040 DI dm / WI dm
 Panneau tri-couche en laine minérale
 DIN EN 13501 : difficilement inflammable, B-S1, d0
 Avec isolant laine de roche (norme EN 13162), A1 non inflammable selon DIN 4102
 Protection incendie F 90-AB à F 180-AB, fixation directe
 Utilisable pour de grandes surfaces de parking > 1000 m² de surface utile
 Conforme à la réglementation des parkings.
 Laine de bois à liant minéral, fibre fine (largeur de fibre d'env. 2 mm)
à bord droit pour fixation directe

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Épaisseur en mm	Nombre de couches	Longueur standard en mm	Largeur standard en mm	R ₀ m ² -K/W	Quantité par palette
40403 72 050 4110 00000	40512	50	/ 3	1000*	600	1,06	48,0 m ²
40403 72 060 4110 00000	40612	60	/ 3	1000*	600	1,33	38,4 m ²
40403 72 075 4110 00000	40762	75	/ 3	1000*	600	1,70	31,2 m ²
40403 72 100 4110 00000	41012	100	/ 3	1000*	600	2,33	24,0 m ²
40403 72 125 4110 00000	41262	125	/ 3	1000*	600	2,98	19,2 m ²
40403 72 150 4110 00000	41512	150	/ 3	1000*	600	3,57	16,8 m ²
40403 72 175 4110 00000	41762	175	/ 3	1000*	600	4,17	14,4 m ²
40403 72 200 4110 00000	42012	200	/ 3	1000*	600	4,88	12,0 m ²

Disponible contre supplément :

Chanfrein sur le pourtour

Laine de bois, fibres ultra fines (largeur de fibre d'env. 1 mm)

Bords longitudinaux et/ou transversaux fermés

Fibro-DUR 3 - 032 B2 SE naturel, pour fixation directe



Panneau isolant pour haut de sous-sol isolant PSE
selon la norme EN 13168, WW-C/3 MW WLG 032 DI dm / WI dm
Panneau isolant multi-usages, tri-couche
Isolant polystyrène (norme EN 13163)
Laine de bois à liant minéral, fibre fine (largeur de fibre d'env. 2 mm)
Type d'application DIN V 4108-10 : WI dm / DI dm / WH dg
C-S2, d0, difficilement inflammable
à bord droit pour fixation directe

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Épaisseur en mm	Nombre de couches	Longueur standard en mm	Largeur standard en mm	R ₀ m²-K/W	Quantité par palette
35323 72 050 4110 00000		50	/ 3	2000	600	1,43	84,0 m²
35323 72 060 4110 00000		60	/ 3	2000	600	1,76	72,0 m²
35323 72 075 4110 00000		75	/ 3	2000	600	2,21	60,0 m²
35323 72 100 4110 00000		100	/ 3	2000	600	3,03	48,0 m²

Autres épaisseurs sur demande.

Disponible contre supplément :
Conforme ci-dessous

Fibro-DUR 2 - 032 B2 SE naturel, pour fixation directe



Panneau isolant pour haut de sous-sol isolant PSE
selon la norme EN 13168, WW-C/2 MW WLG 032 DI dm / WI dm
Panneau isolant multi-usages, bi-couche
Isolant polystyrène (norme EN 13163)
Laine de bois à liant minéral, fibre fine (largeur de fibre d'env. 2 mm)
Type d'application DIN V 4108-10 : WI dm / DI dm / WH dg
C-S2, d0, difficilement inflammable
à bord droit pour fixation directe

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Épaisseur en mm	Nombre de couches	Longueur standard en mm	Largeur standard en mm	R ₀ m²-K/W	Quantité par palette
35322 72 050 4110 00000		50	/ 2	2000	600	1,52	48,0 m²
35322 72 060 4110 00000		60	/ 2	2000	600	1,82	38,4 m²
35322 72 075 4110 00000		75	/ 2	2000	600	2,34	31,2 m²
35322 72 100 4110 00000		100	/ 2	2000	600	3,13	24,0 m²

Autres épaisseurs sur demande.

Disponible contre supplément :
Laine de bois, fibres ultra fines (largeur de fibre d'env. 1 mm)
Chanfrein sur le pourtour

Fibro-DUR 3 - 040 B2 WD naturel, pour fixation directe



Panneau isolant pour haut de sous-sol isolant PSE
selon la norme EN 13168, WW-C/3 MW WLG 040 DI dm / WI dm
Panneau isolant multi-usages, tri-couche
Isolant polystyrène (norme EN 13163)
à liant minéral
Type d'application DIN V 4108-10 : WI dm / DI dm / WH dg
DIN 4102: B2 normalement inflammable
à bord droit pour fixation directe
non recommandé en cas d'application apparente

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Épaisseur en mm	Nombre de couches	Longueur standard en mm	Largeur standard en mm	R ₀ m²·K/W	Quantité par palette
30403 72 025 4110 00000	3026*	25	/ 3	2000	600	0,53	96,0 m²
30403 72 035 4110 00000	3027*	35	/ 3	2000	600	0,80	67,2 m²
30403 72 050 4110 00000	3051*	50	/ 3	2000	600	1,19	48,0 m²
30403 72 060 4110 00000	3061	60	/ 3	2000	600	1,46	38,4 m²
30403 72 075 4110 00000	3075*	75	/ 3	2000	600	1,83	31,2 m²
30403 72 100 4110 00000	3101*	100	/ 3	2000	600	2,50	24,0 m²
30403 72 125 4110 00000	3126	125	/ 3	2000	600	3,13	19,2 m²

*le format 2000 x 500 mm est en cours de fabrication, non disponible pour le moment

Disponible contre supplément :

Chanfrein, sur le pourtour (épaisseur de panneau à partir de 35 mm)

Fibro-cheville isolante, en acier galvanisé



Cheville en acier avec tige à expansion spéciale
Perçage Ø 8 mm, Tête Ø 35 mm
A prévoir : min. 6 / Panneau pour une longueur de panneau de 2000 mm,
min. 4 / Panneau pour une longueur de panneau de 1000 mm

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Pour panneaux d'épaisseur en mm	Cheville de longueur	Contenu
				Unité
808101	8101	35	80 mm	250
808102	8102	50 / 60	110 mm	250
808103	8103	75 / 100	140 mm	250
808104	8104	125	170 mm	250
808105	8105	150	200 mm	250
808106	8106	160/175/200	250 mm	200

Fibro-THERM-S /3 N - 040 B1 WD naturel, pour fixation directe



Panneau isolant pour haut de sous-sol/parking souterrain isolant laine de roche selon la norme EN 13168, WW-C/3 MW WLG 040 DI dm / WI dm

Panneau tri-couche en laine minérale

DIN EN 13501 : difficilement inflammable, B-S1, d0

Avec isolant laine de roche (norme EN 13162), A1 non inflammable selon DIN 4102

Protection incendie F 90-AB à F 180-AB, fixation directe

Utilisable pour de grandes surfaces de parking > 1000 m² de surface utile

Conforme à la réglementation des parkings.

Laine de bois à liant minéral, fibre fine (largeur de fibre d'env. 2 mm)

à bord droit pour fixation directe

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Épaisseur en mm	Nombre de couches	Longueur standard en mm	Largeur standard en mm	R _D m ² -K/W	Quantité par palette
40403 72 050 4110 00000	40512	50	/ 3	1000*	600	1,06	48,0 m ²
40403 72 060 4110 00000	40612	60	/ 3	1000*	600	1,33	38,4 m ²
40403 72 075 4110 00000	40762	75	/ 3	1000*	600	1,70	31,2 m ²
40403 72 100 4110 00000	41012	100	/ 3	1000*	600	2,33	24,0 m ²
40403 72 125 4110 00000	41262	125	/ 3	1000*	600	2,98	19,2 m ²
40403 72 150 4110 00000	41512	150	/ 3	1000*	600	3,57	16,8 m ²
40403 72 175 4110 00000	41762	175	/ 3	1000*	600	4,17	14,4 m ²
40403 72 200 4110 00000	42012	200	/ 3	1000*	600	4,88	12,0 m ²

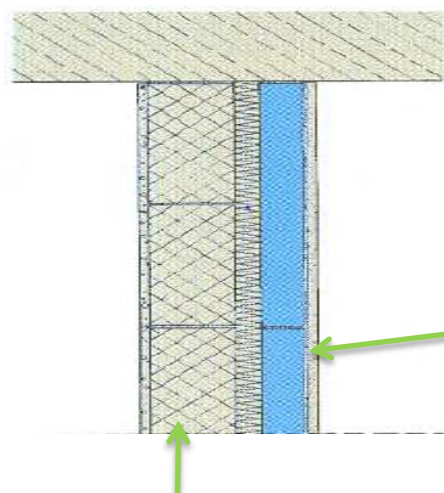
Disponible contre supplément :

Chanfrein sur le pourtour

Laine de bois, fibres ultra fines (largeur de fibre d'env. 1 mm)

Bords longitudinaux et/ou transversaux fermés

Exemple d'application : Support d'enduit, isolation intérieure



Mur massif ou ossature en bois

Panneau isolant multi-usages Fibro-THERM-S ou Fibro-DUR

Fibro-DUR 3 - 032 B2 SE naturel, pour fixation directe



Panneau isolant pour haut de sous-sol isolant PSE
selon la norme EN 13168, WW-C/3 MW WLG 032 DI dm / WI dm
Panneau isolant multi-usages, tri-couche
Isolant polystyrène (norme EN 13163)
Laine de bois à liant minéral, fibre fine (largeur de fibre d'env. 2 mm)
Type d'application DIN V 4108-10 : WI dm / DI dm / WH dg
C-S2, d0, difficilement inflammable
à bord droit pour fixation directe

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Épaisseur en mm	Nombre de couches	Longueur standard en mm	Largeur standard en mm	R ₀ m²·K/W	Quantité par palette
35323 72 050 4110 00000		50	/ 3	2000	600	1,43	84,0 m²
35323 72 060 4110 00000		60	/ 3	2000	600	1,76	72,0 m²
35323 72 075 4110 00000		75	/ 3	2000	600	2,21	60,0 m²
35323 72 100 4110 00000		100	/ 3	2000	600	3,03	48,0 m²

Autres épaisseurs sur demande.

Disponible contre supplément :

Conforme ci-dessous

Fibro-DUR 2 - 032 B2 SE naturel, pour fixation directe



Panneau isolant pour haut de sous-sol isolant PSE
selon la norme EN 13168, WW-C/2 MW WLG 032 DI dm / WI dm
Panneau isolant multi-usages, bi-couche
Isolant polystyrène (norme EN 13163)
Laine de bois à liant minéral, fibre fine (largeur de fibre d'env. 2 mm)
Type d'application DIN V 4108-10 : WI dm / DI dm / WH dg
C-S2, d0, difficilement inflammable
à bord droit pour fixation directe

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Épaisseur en mm	Nombre de couches	Longueur standard en mm	Largeur standard en mm	R ₀ m²·K/W	Quantité par palette
35322 72 050 4110 00000		50	/ 2	2000	600	1,52	48,0 m²
35322 72 060 4110 00000		60	/ 2	2000	600	1,82	38,4 m²
35322 72 075 4110 00000		75	/ 2	2000	600	2,34	31,2 m²
35322 72 100 4110 00000		100	/ 2	2000	600	3,13	24,0 m²

Autres épaisseurs sur demande.

Disponible contre supplément :

Laine de bois, fibres ultra fines (largeur de fibre d'env. 1 mm)

Chanfrein sur le pourtour

Fibro-DUR 3 - 040 B2



Panneau multi-usages avec isolant PSE
selon la norme EN 13168, WW-C/3 MW WLG 040 DI dm / WI dm
Panneau support d'enduit, tri-couche
Isolant polystyrène (norme EN 13163)
Laine de bois à liant minéral, fibre fine (largeur de fibre d'env. 2 mm)
Type d'application DIN V 4108-10 : WI dm / DI dm / WH dg
DIN 4102: B2 normalement inflammable
à bord droit pour fixation directe
Non recommandé en cas d'application apparente.

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Épaisseur en mm	Nombre de couches	Longueur standard en mm	Largeur standard en mm	R _D m²·K/W	Quantité par palette
30403 72 025 4110 00000	3025	25	/ 3	2000	600*	0,53	120,0 m²
30403 72 035 4110 00000	3035	35	/ 3	2000	600*	0,80	120,0 m²
30403 72 050 4110 00000	3050	50	/ 3	2000	600*	1,19	84,0 m²
30403 72 060 4110 00000	3060	60	/ 3	2000	600	1,46	72,0 m²
30403 72 075 4110 00000	3075	75	/ 3	2000	600*	1,83	60,0 m²
30403 72 100 4110 00000	3100	100	/ 3	2000	600	2,50	48,0 m²
30403 72 125 4110 00000	3125	125	/ 3	2000	600	3,13	38,4 m²

*le format 2000 x 500 mm est en cours de fabrication, non disponible pour le moment

Disponible contre supplément :
Chanfrein sur le pourtour

Fibro-panneau - 090



Panneau isolant multi-usages, homogène selon la norme EN 13168,
WW 090 WI dm / DI dm
Panneau en laine de bois, lié au ciment
difficilement inflammable, B-s1, d0,
Support d'enduit, respectueux de l'environnement
pour fond de coffrage béton ou pour fixation directe sur dalle.
Type d'application DIN V 4108-10 : DI dm / WI dm
Non recommandé en cas d'application apparente.

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Épaisseur en mm	Poids / m²	Longueur standard en mm	Largeur standard en mm	R _D m²·K/W	Quantité par palette
10901 72 015 4110 00000	1015	15		2000	500	0,20	200 m²
10901 72 025 4110 00000	1026	* 25		2000	600	0,33	140 m²
10901 72 035 4110 00000	1036	* 35		2000	600	0,47	100 m²
10901 72 050 4110 00000	1051	* 50		2000	600	0,67	70 m²

*le format 2000 x 500 mm est en cours de fabrication, non disponible pour le moment

Supplément :
Chanfrein pour une épaisseur de panneau partir de 35 mm

Fibro-THERM-S /2 N - 035 A2 WD naturel, bi-couche, pour fixation directe



Panneau isolant pour haut de sous-sol/parking souterrain isolant laine de roche selon la norme EN 13168, WW-C/2 MW 035 WI dk / DI dk
 Panneau isolant multi-usages isolant laine de roche selon la norme EN 13168, bi-couche
 DIN EN 13501 : non inflammable, A2-s1, d0
 Avec isolant laine de roche (norme EN 13162), A1 non inflammable (DIN 4102)
 Protection incendie F 90-AB à F 120-AB, fixation directe
 Utilisable pour de grandes surfaces de parking > 1000 m² de surface utile
 Conforme à la réglementation des parkings.
 Laine de bois à liant minéral, fibre fine (largeur de fibre d'env. 2 mm)
à bord droit pour fixation directe.

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Épaisseur en mm	Nombre de couches	Longueur standard en mm	Largeur standard en mm	R ₀ m ² -K/W	Quantité par palette
50352 72 050 2110 00000	5058	50	/ 2	1000	600	1,28	48,0 m ²
50352 72 060 2110 00000	5068	60	/ 2	1000	600	1,58	38,4 m ²
50352 72 075 2110 00000	5085	75	/ 2	1000	600	1,97	31,2 m ²
50352 72 100 2110 00000	5107	100	/ 2	1000	600	2,70	24,0 m ²
50352 72 125 2110 00000	5135	125	/ 2	1000	600	3,38	19,2 m ²
50352 72 150 2120 00000	5156	150	/ 2	1000	600	4,17	16,8 m ²
50352 72 175 2120 00000	5182	175	/ 2	1000	600	4,86	14,4 m ²
50352 72 200 2120 00000	5206	200	/ 2	1000	600	5,56	12,0 m ²

Disponible contre supplément :
 Conforme ci-dessous

Fibro-THERM-S /2 N - 035 B1 WD naturel, bi-couche, pour fixation directe



Panneau isolant pour haut de sous-sol/parking souterrain, isolant laine de roche selon la norme EN 13168, WW-C/2 MW 035 WI dk / DI dk
 Panneau isolant multi-usages isolant laine de roche selon EN 13168, bi-couche
 DIN EN 13501 : difficilement inflammable, B-s1, d0
 Avec isolant laine de roche (norme EN 13162), A1 non inflammable (DIN 4102)
 Protection incendie F 90-AB à F 120-AB, fixation directe
 Utilisable pour de grandes surfaces de parking > 1000 m² de surface utile
 Conforme à la réglementation des parkings.
 Laine de bois à liant minéral, fibre fine (largeur de fibre d'env. 2 mm)
à bord droit pour fixation directe.

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Épaisseur en mm	Nombre de couches	Longueur standard en mm	Largeur standard en mm	R ₀ m ² -K/W	Quantité par palette
40352 72 050 2110 00000	4059	50	/ 2	1000	600	1,28	48,0 m ²
40352 72 060 2110 00000	4070	60	/ 2	1000	600	1,58	38,4 m ²
40352 72 075 2110 00000	4084	75	/ 2	1000	600	1,97	31,2 m ²
40352 72 100 2110 00000	4112	100	/ 2	1000	600	2,70	24,0 m ²
40352 72 125 2110 00000	4136	125	/ 2	1000	600	3,38	19,2 m ²
40352 72 150 2120 00000	4157	150	/ 2	1000	600	4,17	16,8 m ²
40352 72 175 2120 00000	4180	175	/ 2	1000	600	4,86	14,4 m ²
40352 72 200 2120 00000	4206	200	/ 2	1000	600	5,56	12,0 m ²

Disponible contre supplément :
 Laine de bois, fibres ultra fines (largeur de fibre d'env. 1 mm)
 Petit biseau sur le pourtour
 Bords longitudinaux et/ou transversaux fermés

Fibro-cheville isolante, en acier galvanisé



Cheville en acier avec tige à expansion spéciale

Perçage Ø 8 mm, Tête Ø 35 mm

A prévoir : min. 6 / Panneau pour une longueur de panneau de 2000 mm,
min. 4 / Panneau pour une longueur de panneau de 1000 mm

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Pour panneaux d'épaisseur en mm	Cheville de longueur	Contenu Unité
808101	8101	35	80 mm	250
808102	8102	50 / 60	110 mm	250
808103	8103	75 / 100	140 mm	250
808104	8104	125	170 mm	250
808105	8105	150	200 mm	250
808106	8106	160/175/200	250 mm	200

Fibro-cheville isolante, acier A2



Cheville en acier avec tige à expansion spéciale

Perçage Ø 8 mm, Tête Ø 35 mm

A prévoir : min. 6 / Panneau pour une longueur de panneau de 2000 mm,
min. 4 / Panneau pour une longueur de panneau de 1000 mm

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Pour panneaux d'épaisseur en mm	Cheville de longueur	Contenu Unité
808001	8001	35	80 mm	250
808002	8002	35 / 50 / 60	110 mm	250
808003	8003	75 / 100	140 mm	250
808004	8004	125	170 mm	250
808005	8005	150	200 mm	250
808006	8006	160/175/200	250 mm	200

Fibro-capuchons, structure en laine de bois



Capuchons pour cheville isolante, acier galvanisé ou acier A2

Disponible en blanc ou beige

Ø 35 mm

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Couleur	Contenu Unité
808010	8010	blanc	250
808011	8011	beige	250

Vis à béton DDS



Vis acier protégée contre la rouille avec filetage spécial.
Pour fixation directe sur panneaux multicouches en laine de bois sur béton. Ø tête env. 25 mm, Ø perçage : 6 mm, Profondeur d'ancrage : env. 25 mm
A prévoir : min. 6 / Panneau pour une longueur de panneau de 2000 mm, sur béton min. 4 / Panneau pour une longueur de panneau de 1000 mm

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Pour panneaux d'épaisseur en mm	Cheville de longueur		Coloris	Contenu Unité
808906	8906	25	50	mm	blanc	100
808908	8908	35 / 50	75	mm	blanc	100
808910	8910	60	85	mm	blanc	100
808912	8912	75	100	mm	blanc	100
808914	8914	100	125	mm	blanc	100
808916	8916	125	150	mm	blanc	100
808918	8918	150	175	mm	blanc	100
808920	8920	175	200	mm	blanc	100
<hr/>						
808907	8907	25	50	mm	beige	100
808909	8909	35 / 50	75	mm	beige	100
808911	8911	60	85	mm	beige	100
808913	8913	75	100	mm	beige	100
808915	8915	100	125	mm	beige	100
808917	8917	125	150	mm	beige	100
808919	8919	150	175	mm	beige	100
808921	8921	175	200	mm	beige	100

Vis à béton TIS



Tête grise disponible

Vis isolante pour protection thermique et incendie en acier électrozingué
Pour fixation directe sur panneaux multicouches en laine de bois
Panneaux fixation directe sur béton C20/25 à C50/60 Ø tête env. 35 mm, Ø perçage : 6 mm, Profondeur d'ancrage : env. 25 mm
A prévoir : min. 6 / Panneau pour une longueur de panneau de 2000 mm, min. 4 / Panneau pour une longueur de panneau de 1000 mm

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Pour panneaux d'épaisseur en mm	Cheville de longueur		Coloris	Contenu Unité
887075	87075	35 / 50	75	mm	beige	100
887085	87085	60	85	mm	beige	100
887100	87100	75	100	mm	beige	100
887125	87125	100	125	mm	beige	100
887150	87150	125	150	mm	beige	100
887175	87175	150	175	mm	beige	100
887200	87200	175	200	mm	beige	100
887225	87225	200	225	mm	beige	100
<hr/>						
888075	88075	35 / 50	75	mm	blanc	100
888085	88085	60	85	mm	blanc	100
888100	88100	75	100	mm	blanc	100
888125	88125	100	125	mm	blanc	100
888150	88150	125	150	mm	blanc	100
888175	88175	150	175	mm	blanc	100
888200	88200	175	200	mm	blanc	100
888225	88225	200	225	mm	blanc	100

Fibrolith - Panneaux de ventilation pour bâtiment d'élevage



Panneau en laine de bois WW selon la norme EN 13168,
 Panneau en laine de bois, à liant minéral, fibres fines (env. 2 mm)
 difficilement inflammable, B-s1, d0,
 Respectueux de l'environnement, bonne absorption acoustique
 WI dm / DI dm
 Revêtement pour plafonds à diffusion ouverte pour bâtiments agricoles,
 pour une ventilation optimale.

Grands chanfreins inclus dans le prix

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Épaisseur en mm	Poids / m ²	Longueur standard en mm	Largeur standard en mm	R ₀ m ² -K/W	Quantité par palette
60 901 7 2 025 42 0000000	2525	25	9,5	2400	600	0,28	100,8 m ²
60 901 7 2 025 22 0000000	2525	25	9,5	1200	600	0,28	50,4 m ²



Bildquelle: Haka Lüftungstechnik



Bildquelle: Moser Lüftungstechnik

Fibro-profilé de finition L



Protection latérale
des panneaux Fibro-THERM-S

D = 0,7 mm

galvanisé :

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Pour panneaux		Profilé		Couleur	Contenu
		d'épaisseur en mm		de longueur			
857029	7029	50	mm	3000	mm	galvanisé	10
857030	7030	60	mm	3000	mm	galvanisé	10
857031	7031	75	mm	3000	mm	galvanisé	10
857033	7033	100	mm	3000	mm	galvanisé	10
857034	7034	125	mm	3000	mm	galvanisé	10
857035	7035	150	mm	3000	mm	galvanisé	10
857036	7036	175	mm	3000	mm	galvanisé	10
857037	7037	200	mm	3000	mm	galvanisé	10

finition blanc :

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Pour panneaux		Profilé		Couleur	Contenu
		d'épaisseur en mm		de longueur			
857111	7111	50	mm	3000	mm	blanc	10
857112	7112	60	mm	3000	mm	blanc	10
857113	7113	75	mm	3000	mm	blanc	10
857114	7114	100	mm	3000	mm	blanc	10
857119	7119	125	mm	3000	mm	blanc	10
857121	7121	150	mm	3000	mm	blanc	10
857122	7122	175	mm	3000	mm	blanc	10
857123	7123	200	mm	3000	mm	blanc	10

Fibro-chevilles Express



pour la fixation de Fibro-profilés de finition en L

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	pour profilés L		clou	Contenu
807200	7200	6/60		60 mm	100

Fibro-profilé de finition F



Protection latérale et inférieure
des panneaux Fibro-THERM-S

D = 0,7 mm

galvanisé :

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Pour panneaux d'épaisseur en mm	Profilé de longueur	Couleur	Contenu Unité
857014	7014	50 mm	3000 mm	galvanisé	10
857015	7015	60 mm	3000 mm	galvanisé	10
857016	7016	75 mm	3000 mm	galvanisé	10
857017	7017	100 mm	3000 mm	galvanisé	10
857018	7018	125 mm	3000 mm	galvanisé	10
857019	7019	150 mm	3000 mm	galvanisé	10
857022	7022	175 mm	3000 mm	galvanisé	10
857023	7023	200 mm	3000 mm	galvanisé	10

finition blanc :

Nouveau n° d'art.	Ancien n° d'art.	Pour panneaux d'épaisseur en mm	Profilé de longueur	Couleur	Contenu Unité
857115	7115	50 mm	3000 mm	blanc	10
857116	7116	60 mm	3000 mm	blanc	10
857117	7117	75 mm	3000 mm	blanc	10
857118	7118	100 mm	3000 mm	blanc	10
857120	7120	125 mm	3000 mm	blanc	10
857124	7124	150 mm	3000 mm	blanc	10
857125	7125	175 mm	3000 mm	blanc	10
857126	7126	200 mm	3000 mm	blanc	10

Les normes européennes

Tableau 1 Domaines d'application des isolations thermiques selon DIN V 4108-10:2003

Domaine d'application	Exemples d'application	Abréviations
Plafond, toiture	Isolation extérieure toiture ou plafond, protégé des intempéries, isolation sous couverture	DAD
	Isolation extérieure toiture ou plafond, protégé des intempéries, isolation sous étanchéité	DAA
	Isolation extérieure toiture, exposée aux intempéries (toiture inversée)	DUK
	Isolation entre chevrons, toiture double, combles non aménagés.	DZ
	Isolation intérieure du plafond (en bas) ou de la toiture, isolation sous chevrons / construction porteuse, plafond décroché, etc.	DI
	Isolation intérieure du plafond ou dalle basse (en haut) sous grenier sans exigences d'isolation acoustique	DEO
	Isolation intérieure du plafond ou dalle basse (en haut) sous grenier avec exigences d'isolation acoustique	DES
Mur	Isolation thermique par l'extérieure avec bardage	WAB
	Isolation thermique par l'extérieure derrière pare pluie	WAA
	Isolation thermique extérieure support d'enduit	WAP
	Isolation thermique répartie	WZ
	Isolation thermique de construction bois	WH
	Isolation thermique par l'intérieure	WI
	Isolation thermique répartie avec exigences d'isolation acoustique	WTH
	Isolation de cloisons séparatives	WTR

Tableau 2 Différenciations entre les différentes propriétés des produits selon DIN V 4108-10:2003

Désignation complémentaire pour les propriétés des produits et exemples pour sol, plancher et toiture (extrait)

Pas de résistance à la compression	Isolation sans contrainte de résistance à la compression	dk
Faible résistance à la compression	Espace habitable et de bureau	dg
Moyenne résistance à la compression	Toiture terrasse non accessibles	dm
Haute résistance à la compression	Toitures terrasses accessibles	dh

Données logistiques

Les expéditions à l'adresse d'un entrepôt s'entendent déchargement non compris.
Le déchargement est réalisé par le destinataire à l'aide d'un chariot élévateur, chargeur à roue sur le côté.

En cas d'expédition sur un chantier de construction, sauf indication contraire au moment de la commande, la marchandise est chargée sur le véhicule de sorte que la grue de chantier puisse procéder au déchargement par le haut.

Une plage horaire de 2 heures est prévue pour le déchargement. A partir de la 3ème heure, un supplément de 80,00 € est facturé pour toute heure commencée.

Nos transporteurs disposent de semi-remorques et remorques articulées. Hauteur extérieure max. 4,10 m.

Nous vous prions de valider en amont avec notre service de planification dans le cas où la livraison ne pourrait se faire que par véhicules légers sur le chantier en raison des conditions d'accès.

§ 1 Généralités, champ d'application

- (1) Les présentes Conditions Générales de Vente de la société Fibrolith Dämmstoffe GmbH ne sont applicables qu'à l'égard de clients qui sont entrepreneurs au sens défini par l'article § 14 du Code civil allemand (BGB).
- (2) Toutes nos offres, acceptations de commandes et/ou toutes les livraisons et/ou toutes les prestations sont exécutées exclusivement sur la base de nos conditions ci-après mentionnées. Les conditions générales opposées ou divergentes de l'acheteur sont expressément rejetées à moins que nous ayons donné expressément notre accord par écrit pour leur validité. Nos conditions s'appliquent également même si nous livrons sans réserve la marchandise à l'acheteur en ayant pris connaissance de ses conditions contradictoires ou divergentes de nos conditions de vente et de livraison.
- (3) Les données personnelles sont sauvegardées et traitées par nos soins dans les conditions prévues par la loi informatique et libertés allemande BDSG §§ 4, 28, donc en particulier uniquement avec le consentement et uniquement dans les limites de l'objet de la relation contractuelle. La révocation de l'accord transmis à Fibrolith Dämmstoffe GmbH est possible à tout moment.

§ 2 Objet du contrat (nature de la marchandise), conclusion du contrat

- (1) Il est convenu que la nature de la marchandise doit uniquement correspondre à la description du produit. Les annonces publiques, réclames et publicités ne seront pas considérées comme définissant définitivement la nature de la marchandise contractuelle. Ces descriptions sur la nature de la marchandise ou autres déclarations ne peuvent pas fournir une garantie. L'acheteur ne peut se référer à une garantie que si celle-ci a été reconnue expressément et par écrit comme garantie.
- (2) Si la marchandise a été commandée par voie électronique, nous confirmerons à l'acheteur sans attendre la réception de la commande. La confirmation ne constitue pas encore une acceptation obligatoire de la commande.

§ 3 Offres

- (1) Les offres sont communiquées sans engagement de notre part jusqu'à la conclusion du contrat.
- (2) Nos employés ne sont pas habilités à passer des accords accessoires verbaux ou à faire d'éventuelles promesses dépassant le contenu du contrat écrit.

§ 4 Livraison et transfert des risques

- (1) La livraison a lieu départ usine.
- (2) Les livraisons partielles sont autorisées. Celles-ci sont considérées comme une transaction indépendante.
- (3) Si sur demande de l'acheteur, la marchandise est livrée à l'endroit précisé par le client, lors du transfert de la marchandise à un transporteur ou à un commissionnaire, les risques de perte et de dégradation fortuites de la marchandise sont transférés au client ; ceci s'applique également en cas de livraison partielle et de collecte de la marchandise par le client.
- (4) Le signataire du bon de livraison enregistré pour l'acheteur est considéré comme mandaté pour la réception de la marchandise.
- (5) Une livraison convenue s'effectue aux frais et aux risques de l'acheteur. En cas de livraison, l'acheteur doit s'assurer que le lieu de déchargement soit accessible avec un gros camion et une remorque et doté de possibilités de déchargement appropriées. L'acheteur est responsable de tous les dommages survenant en cas de non respect de conditions susmentionnées. L'acheteur est également responsable de tout dommage survenant si, par sa faute, le véhicule de livraison n'est pas déchargé immédiatement ou pas correctement.
- (6) Les dates de livraison fermes doivent être expressément convenues et confirmées par écrit.
- (7) Les perturbations rencontrées par le vendeur ou ses fournisseurs et qui ne sont pas imputables au vendeur, notamment les cas de grève, de fermeture d'usine et autres cas de force majeure par ex. les perturbations de fonctionnement, les pannes touchant le site de production ou les machines, la non-disponibilité de la prestation ainsi que les interruptions de fonctionnement suite à une pénurie de matières premières ou d'énergie, conflit social, lock-out, mobilisation, guerre, blocus, interdictions d'importation et d'exportation, perturbations des transports, pénurie de locaux pour les transports et autres cas de force majeure qui tiennent à un événement imprévisible et indépendant, allongent le délai de livraison en conséquence et nous dégageant de notre obligation de livraison pour la durée de leur répercussion. Le vendeur est autorisé à définir un nouveau délai raisonnable de livraison. Dans le cas où ces perturbations engendrent une incapacité, le vendeur peut alors résilier le contrat après avoir informé l'acheteur sans attendre sur son impossibilité. Le vendeur devra alors rembourser l'acheteur sans attendre en cas de contre-prestations déjà fournies.
- (8) En cas d'une commande sur appel, le délai de prise de livraison s'élève à trois mois maximum à compter du jour de la confirmation de commande à moins que les parties n'aient conclu un accord écrit contraire auparavant. Après expiration de ce délai, la marchandise sera facturée. Si la livraison est retardée, des frais de stockage supplémentaires seront alors dus.
- (9) La livraison de la marchandise s'effectue sur palettes jetables, l'élimination est effectuée par l'entreprise INTERSEROH, N° de partenariat 31777.
- (10) Le retour des articles livrés s'avérant non défectueux n'est pas autorisé. Si le vendeur accepte de manière exceptionnelle de reprendre la marchandise non défectueuse, l'avis sera réalisé uniquement si le vendeur constate que la marchandise est effectivement pleinement réutilisable. Afin de couvrir les frais de préparation, de retraitement et de ré-emballage, un montant correspondant à 20 % de la facture sera alors déduit, avec un montant minimum de 25 €. Les frais de transport induits seront à la charge de l'acheteur.
- (11) Si l'acheteur est en retard dans la réception, nous nous réservons le droit de demander un remboursement du préjudice ainsi occasionné. Nous nous réservons le droit de faire valoir d'autres prétentions. Si, conformément au § 281 du Code civil allemand, des dommages-intérêts sont exigés au lieu de la prestation, nous sommes alors en droit d'exiger 20 % du prix de vente en dédommagement, indépendamment de la possibilité d'exiger un dommage plus élevé. Le client a la liberté de prouver que nous n'avons pas subi un dommage ou bien un dommage inférieur à l'ensemble du forfait.

§ 5 Paiement, droits de rétention

- (1) Si aucun autre délai de paiement n'a été convenu par contrat, nos factures sont exigibles 30 jours après réception de la facture, sans aucune déduction. Pour les paiements effectués dans un délai de 8 jours après la date de la facture, nous accordons une remise sur le montant figurant sur la facture de 2 %, 3 % sur le mandat de prélèvement de base SEPA et 4 % en cas de paiement par mandat de prélèvement inter-entreprises SEPA. L'octroi d'une remise est soumis au paiement de l'ensemble des factures relatives à des livraisons antérieures. Les avoirs délivrés par nos soins, à l'exception des ristournes, sont à déduire du montant de la remise indiqué séparément sur l'avis. L'exécution de l'obligation de paiement de l'acheteur prend effet au moment où le montant est crédité sur le compte bancaire indiqué ; par ailleurs le lieu d'exécution des paiements est Kempenich.
- (2) Si un mandat de prélèvement SEPA est convenu, nous sommes autorisés à encaisser le paiement depuis le compte de l'acheteur au moyen d'un prélèvement. L'acheteur donne l'ordre à son établissement de crédit d'autoriser le prélèvement. Le prélèvement est effectué à la date d'échéance. Si la date d'échéance n'est pas un jour ouvré, le prélèvement se fait le jour ouvré suivant. L'acheteur sera informé du prélèvement au moins un jour ouvré avant le prélèvement (avis de prélèvement). Le client doit s'assurer que son compte est approvisionné. Une annulation de la transaction au sens du § 675 du Code civil allemand BGB n'est pas possible. Les coûts résultant du non-paiement par prélèvement sont à la charge du client, dans la mesure où le non-paiement ou l'annulation de la transaction n'est pas occasionné par nous-mêmes.
- (3) Les chèques ou traites ne sont acceptés qu'après accord écrit qu'en paiement du montant initial, les escomptes, frais et coûts étant à la charge de l'acheteur.
- (4) L'acheteur peut faire valoir un droit à compensation ou à rétention uniquement lorsque nous avons reconnu les créances ou les prétentions comme incontestables et exécutoires. L'acheteur ne peut exercer un droit de rétention que s'il se réfère au même rapport contractuel.
- (5) S'il s'avère, après la passation du contrat, que la prétention au règlement du vendeur est menacée en raison d'un manque de capacité de l'acheteur (par ex. doute sur la solvabilité de l'acheteur), le vendeur est habilité à n'effectuer les livraisons ultérieures que moyennant un paiement anticipé, d'exiger immédiatement tous les montants de factures ouvertes même si le paiement a été différé et d'exiger un paiement comptant immédiat ou une constitution de sûreté, à savoir également pour les traites déjà prises à l'escompte.
- (6) Pour le calcul du paiement d'intérêts et de frais, le § 367 du Code civil allemand BGB s'applique, la déduction d'escompte sur la nouvelle créance du client étant alors exclue.
- (7) Les accords d'octroi de bonus, remises ou autres prestations à l'égard du client ou de tiers expirent dans le cas du non-paiement total ou partiel de nos créances, quel que soit le motif sur lequel repose le non-paiement du client. En cas de tout retard de paiement, la compensation des créances de Fibrolith Dämmstoffe GmbH est désormais déterminée avec les créances du client découlant des accords d'octroi de bonus, remises ou autres prestations.

§ 6 Prix

- (1) Les prix s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée. Sauf accord écrit sur les tarifs, la liste tarifaire est celle valable lors de la conclusion du contrat.
- (2) Les listes tarifaires, prix indiqués dans nos catalogues et sur notre site Internet sont convenus sans engagement de notre part. Toute conclusion d'accords à prix fixes requiert en principe l'accord préalable écrit.
- (3) S'appliquent également les conditions de livraison et logistique mentionnées dans la liste tarifaire actuelle.
- (4) Si l'acheteur en fait la demande, la marchandise peut être envoyée dans un autre emballage que l'emballage standard, qui lui est alors facturé séparément selon les tarifs en vigueur ; il peut s'agir d'un envoi de la marchandise sur des bastings ou sur des palettes réutilisables spécifiquement étiquetées en tant que telles. Si la livraison est effectuée sur des palettes réutilisables, celles-ci sont facturées à l'acheteur ; pour en obtenir le remboursement, l'acheteur est tenu de renvoyer les palettes non détériorées en port payé à notre usine. Ceci s'applique cependant uniquement jusqu'à ce que le solde soit recouvert au moment de la restitution (dépenses / retours). Pour la détermination du solde, seules les dépenses inférieures aux 12 derniers mois seront prises en compte.
- (5) En cas d'enlèvement de la marchandise, un remboursement des frais de transport s'effectue selon nos conditions de remboursement respectives que nous pouvons envoyer également sur simple demande. Le matériel d'emballage n'est pas pris en compte dans l'indication du poids de la marchandise - le remboursement des frais de transport s'effectue uniquement pour le poids de la marchandise.

(6) En cas de hausses des coûts entre la conclusion du contrat et la livraison, en particulier des coûts de l'énergie et frais de personnel, qui n'étaient pas prévisibles à ce point, et qui rendent impossible le maintien du prix convenu, les prix de vente appliqués seront ceux de la date de la livraison.

(7) Les échantillons et les spécimens, sauf accord contraire, constituent une représentation du produit non contractuelle. Tout écart minime par rapport à notre offre ou à l'échantillon relatif à la taille, qualité, poids et couleur demeure sous réserve.

§ 7 Réclamations pour vice

(1) Dans la mesure où aucune réglementation divergente n'est fixée dans le contrat ou les présentes conditions générales de vente, les prescriptions légales s'appliquent en matière de réclamation pour vice.

(2) A réception des marchandises, il appartient à l'acheteur de vérifier la conformité de la marchandise livrée. Les défauts visibles, écarts au niveau des quantités ou livraisons erronées sont à reporter par écrit dans le cadre des relations commerciales au plus tard dans les cinq jours. En cas de non signalisation dans les délais impartis, tout droit de recours pour vice sera exclu. L'acheteur doit nous donner l'occasion de constater

avec lui la réclamation signalée et d'être présents lors du prélèvement de matériaux pour effectuer des essais.

(3) Les tolérances en usage dans le commerce comme les dimensions, le poids, etc. n'entraînent pas une réclamation pour vice.

(4) Toute modification minime apportée sur la surface de la marchandise ainsi que tout autre écart au niveau de son aspect (légères irrégularités ou déformations), n'influençant pas négativement l'utilité de la marchandise, n'est pas considérée comme contraire aux termes du contrat. Il en va de même pour la casse dans une mesure usuelle pour le commerce. Toute usure liée à l'âge ou aux intempéries n'est pas considérée comme un défaut.

(5) Dans la mesure où un défaut sur la marchandise a été constaté, le vendeur est en droit de réparer le vice par une correction ou par la livraison d'une nouvelle marchandise sans défaut. Dans le cas d'une exécution ultérieure, le fournisseur a l'obligation de supporter tous les frais y relatifs notamment les transports, la main d'œuvre et le matériel, cela pour autant que les frais ne présentent pas une plus-value au cas où la marchandise a été déplacée à un autre endroit que le lieu de livraison. En cas d'exécution ultérieure, le fournisseur supporte les frais que jusqu'à hauteur du prix de vente.

(6) En cas de défaut d'exécution ultérieure, l'acheteur est en droit d'exiger une diminution du prix ou la résiliation du contrat.

(7) Nos conseils sont prodigués sans engagement, la responsabilité à cet égard, dans la mesure légalement admissible, est exclue par les raisons ou l'ampleur.

(8) Le vendeur est tenu aux dispositions légales si l'acheteur fait valoir des droits d'indemnités sur la base d'une faute volontaire ou d'une négligence grave de la part du vendeur, y compris de la part de ses représentants légaux ou auxiliaires. Dans la mesure où le vendeur n'a pas violé le contrat de manière intentionnelle, la responsabilité en dommages-intérêts

est limitée aux dommages prévisibles et se manifestant de façon typique.

(9) Le vendeur est tenu responsable aux termes des dispositions légales dans la mesure où il a violé une obligation contractuelle importante. Dans ce cas cependant, la responsabilité en dommages et intérêts

se limite aux dommages prévisibles et effectivement subis.

(10) Si le client bénéficie d'un droit à dédommagement à la place de la prestation, la responsabilité du vendeur se limite également dans le cadre du point (5)

au remplacement du dommage typiquement prévisible survenu.

(11) La responsabilité relative à un dommage à la vie, au corps ou à la santé n'en est pas affectée. Ceci vaut également pour la responsabilité impérative selon la Loi sur la responsabilité du produit.

(12) La responsabilité est exclue pour autant qu'aucune disposition légale n'aïlle dans le sens contraire.

(13) Seul l'acquéreur immédiat est en droit de se prévaloir des droits résultant de la constatation d'un vice à l'encontre du vendeur qui ne sont du reste pas transférables.

§ 8 Dommages-intérêts et résiliation

(1) Le vendeur ne répond que des dommages pour autant que ceux-ci résultent d'une violation volontaire de contrat et mettent en évidence une grossière négligence de sa part, celle de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires.

(2) Sans cette restriction, c'est-à-dire pour un manquement à des obligations pour cause de (simple) négligence de sa part, celle de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires, le vendeur engage sa responsabilité

en cas de dommages issus de manquements fautifs entraînant des lésions mortelles, corporelles et de la santé.

(3) Le vendeur engage également sa responsabilité, au-delà du paragraphe 1, en cas de (simple) négligence de sa part, celle de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires, cependant dans ce cas, la responsabilité ne s'étend pas à des dommages atypiques pour le contrat et imprévisibles.

(4) Les demandes de dommages et intérêts pour l'impossibilité de l'exécution ou d'incapacité ne sont pas affectées. Il en est de même en cas de responsabilité impérative en raison des dispositions de la loi sur la responsabilité des produits.

(5) Un droit à résiliation de l'acheteur, non fondé sur un défaut de la chose achetée, est exclu, pour autant qu'il repose sur une violation des obligations n'incombant pas au vendeur.

§ 9 Droits d'auteur et des marques, caractéristiques techniques

(1) Nous nous réservons l'ensemble des intérêts à faire valoir en matière de droits d'auteur sur les illustrations, dessins et autres documents que nous fournissons. La commercialisation de nos produits est autorisée uniquement sous les marques protégées existantes pour cela.

(2) Les renseignements techniques et propositions de réalisation sont communiqués dans le cadre de notre service client en vertu des dispositions légales en vigueur pour la construction et dans les règles de l'art. L'acheteur seul est responsable afin de contrôler que la marchandise commandée et l'exécution proposée correspondent à l'usage souhaité. Nous sommes autorisés à modifier les données techniques de l'objet de la livraison pour autant que cela soit acceptable pour l'acheteur. Pour cela, la responsabilité est exclue dans la mesure légalement admissible.

§ 10 Réserve de propriété

(1) La marchandise livrée reste la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de l'ensemble des créances qui découlent de la relation commerciale (réserve de propriété).

(2) Cette réserve de propriété s'étend également à toutes les créances existantes et futures provenant des relations d'affaires avec l'acheteur.

(3) Le client est tenu de traiter la marchandise achetée avec soin. L'acheteur veille en particulier à assurer la marchandise contre l'incendie, les dégâts des eaux et le vol, pour une valeur suffisante, au prix du neuf.

(4) Si l'acheteur viole le contrat - en particulier en cas de retard de paiement - nous sommes habilités à enlever la marchandise livrée. La reprise de la marchandise n'équivaut pas à une résolution du contrat, à moins que nous l'ayons formellement déclaré.

(5) La transformation ou la modification par le client de la chose vendue s'effectue toujours en notre nom. Si la marchandise est mélangée à d'autres objets ne nous appartenant pas, nous acquérons la propriété conjointe des nouveaux objets à proportion de la valeur de la marchandise (montant final de facture, majoré de la taxe sur le chiffre d'affaires) par rapport aux autres objets mélangés au moment du mélange.

(6) Si la marchandise est mélangée à d'autres objets ne nous appartenant pas, nous acquérons la propriété conjointe des nouveaux objets à proportion de la valeur de la marchandise (montant final de facture, majoré de la taxe sur le chiffre d'affaires) par rapport aux autres objets mélangés au moment du mélange. Si le mélange s'opère d'une façon telle que la chose de l'acheteur doit être considérée comme étant principalement sa propriété,

il est convenu que l'acheteur nous cède la copropriété au prorata. Il en va de même dans le cas de combinaison.

(7) L'acheteur est en droit de revendre la chose achetée dans la marche régulière des affaires. Cependant il cède dès maintenant toutes les créances à hauteur du prix d'achat (TVA comprise), conclu entre nous et l'acheteur, créances qui incombent au client des cessions, indépendamment du fait que la chose achetée a été revendue avant ou après façonnage, combinaison ou mélange. L'acheteur nous cède aussi les créances (y compris le droit à l'octroi d'une hypothèque de sécurité)

résultant de la relation de la chose achetée avec un bien foncier contre un tiers. Si l'acheteur est propriétaire du bien foncier, la cession par anticipation comprend les créances issues de la vente du bien immobilier ou du droit réel immobilier, du même montant.

(8) L'acheteur reste en droit d'encaisser les créances qu'il nous a cédées. En cas du retard dans le paiement de l'acheteur, nous avons le droit de révoquer l'autorisation de recouvrer les créances qui nous ont été cédées. Dans ce cas, l'acheteur sera tenu de fournir les informations appropriées qui sont nécessaires pour faire valoir les créances cédées. La cession des créances issues de la vente de la marchandise objet de la présente réserve de propriété à un tiers n'est autorisée par l'acheteur pour autant qu'elle s'effectue selon l'objectif de recouvrement (affacturage).

(9) Si la valeur réalisée de nos garanties existantes dépasse plus de 20 % les revendications à garantir, nous nous engageons sur la demande du client à céder les parties équivalentes de ce dépassement, le choix des nantissements à lever nous incombant.

§ 11 Recours du fournisseur

Les droits en recours du client contre nous existent conformément au § 478 du Code civil allemand BGB seulement si le client a convenu des accords avec son acheteur allant au-delà des droits de reprise légaux obligatoires.

§ 12 Prescription

(1) Les exigences réciproques des parties contractantes se prescrivent selon les dispositions légales, sauf disposition contraire mentionnée ci-dessous.

(2) En dérogation du § 438 al. 1 n° 3 BGB, le délai général de prescription pour les prétentions issues de défauts matériels et de vices juridiques est d'un an à compter de la livraison. S'il a été convenu d'une réception, la prescription commence avec celle-ci.

(3) concernant les constructions et les nouveaux produits qui ont été utilisés conformément à la manière habituelle d'utilisation pour une construction et qui ont occasionné sa défectuosité, le délai de prescription légal s'applique (§ 438 alinéa 1 N° 2 BGB).

(4) Il n'est pas dérogé au délai de prescription en cas de recours du fournisseur visé aux §§ 478 et 479 du BGB.

§ 13 Lieu d'exécution

(1) Sauf spécification contraire dans le contrat, le lieu d'exécution est le lieu du point de livraison (usine ou dépôt).

(2) Le lieu d'exécution pour les paiements est le centre de paiement désigné sur la facture.

§ 14 Divers

(1) Pour tous les litiges résultant de ce contrat et en rapport avec ce contrat, mais également pour les plaintes relatives aux chèques et traites, le tribunal compétent est, pour autant que les conditions du § 38 alinéa 1 du code de procédure civile ZPO sont présentes, le siège social du vendeur.

(2) Pour toutes les relations juridiques résultant pour les parties du contrat, c'est le droit de la République fédérale d'Allemagne qui est appliqué à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.



Vous trouverez plus d'informations ainsi que les coordonnées des interlocuteurs à votre disposition pour répondre à vos questions et exigences individuelles sur le site www.fibrolith.de/fr

05.2018

Fibrolith Dämmstoffe GmbH

An der L83

D-56746 Kempenich

Tél. : +49 (0) 26 55 / 95 92-0

Fax : +49 (0) 26 55 / 95 92-18

E-Mail : info@fibrolith.de

SOPREMA
GROUP